centre d'accueil de jour

CAP AVENIR

COMMUNIQUER • ACCOMPAGNER • PERSONNALISER

LIVRET D'ACCUEIL

Sommaire

Bienvenue au Centre d'Accueil de Jour CAP Avenir

Présentation de l'Etablissement

Qui sommes-nous ?
Pour nous contacter
Pour vous rendre au Centre d'Accueil de Jour
Nos horaires d'ouverture

Votre admission dans l'établissement

I. La procédure
II. Votre dossier
1. Le dossier de votre admission
2. Le dossier administratif
3. Le dossier de votre accompagnement

L'accompagnement au Centre d'Accueil de Jour Cap Avenir

I. Les différents modes d'accompagnement
1. En présentiel
2. En distanciel
3. Les stages et séjours d'accueil temporaire
II. L'accompagnement éducatif
III. L'accompagnement psychologique
IV. L'accompagnement social et de suite
V. La participation à la vie de l'établissement
VI. La restauration et l'entretien des locaux
VII. Le recours à un médiateur en cas de non-respect de vos droits

Bienvenue au
Centre d'Accueil de Jour

Vous venez d'être accueilli au Centre d'Accueil de Jour CAP AVENIR.

Afin de faciliter votre arrivée parmi nous, nous avons rédigé ce livret d'accueil.

Il vous présente notre établissement, décrit son organisation au quotidien, ainsi que vos droits et devoirs.

Nous l'avons élaboré avec les personnes accueillies présentes et les membres de l'équipe éducative.

Nous avons fait le choix de le rendre le plus accessible possible à tous.

C'est pourquoi nous avons essayé de traduire la plus grande partie de ce document en langage adapté.

Le résultat n'est pas parfait et il ne demande qu'à être amélioré.
N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques et propositions.

Elisabeth POILLOT
Directrice

Mise à jour 2024/02/28

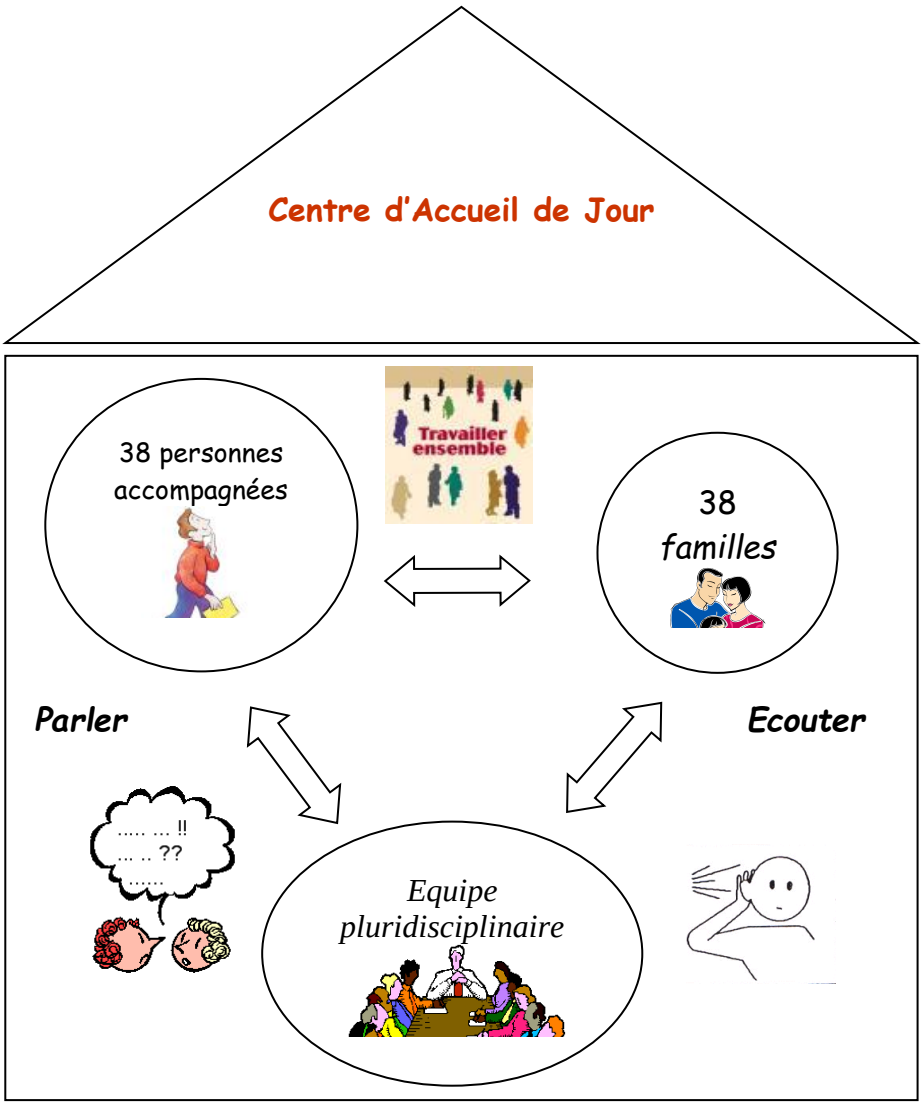
Centre d'Accueil de Jour
38 personnes accompagnées
Travailler ensemble
38 familles
Parler
Ecouter
.... !!
.... .. ??
.....
Equipe pluridisciplinaire

Présentation de l'Etablissement

Qui sommes-nous ?

L'établissement est géré par l'**AFDAEIM** (**A**ssociation de **F**amille pour le **D**éveloppement de l'**A**ccompagnement **E**t de l'**I**nclusion **M**édico-sociale), association issue du mouvement parental.

L'AFDAEIM gère plusieurs établissements en Région Parisienne et en Vendée.
Elle adhère aux valeurs défendues par l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) et est de ce fait reconnue d'utilité publique.

Son siège est situé 1, allée du Paradis – 93240 STAINS

Tel : 01 48 26 31 32

Le Centre d'Accueil de Jour a ouvert ses portes le 20 février 1980.
Il accueille en externat 38 adultes en situation de handicap mental, ne pouvant s'insérer dans le milieu du travail même protégé.

Tout au long de votre accompagnement, nous mettons en œuvre votre projet personnalisé et de parcours, tel que vous l'avez défini.

Une personne = un projet

Pour ce faire, nous nous engageons à :

- ✓ Vous accompagnez et vous soutenir dans les actes de la vie quotidienne
- ✓ Maintenir et développer vos acquis éducatifs et sociaux
- ✓ Vous permettre d'accéder à la plus grande autonomie possible
- ✓ Favoriser votre expression individuelle
- ✓ Assurer écoute et soutien auprès de votre famille

Pour nous contacter

COORDONNEES :

19, avenue du Général de GAULLE
93440 DUGNY

Tél : 01 48 38 02 27

Email : caj.cap.avenir@afdaeim.fr
Blog : https://cajcapavenir.fr/

Pour vous rendre au Centre d'Accueil de Jour

A pied ou en voiture

Vers Garges les Gonesse

Vers La Courneuve

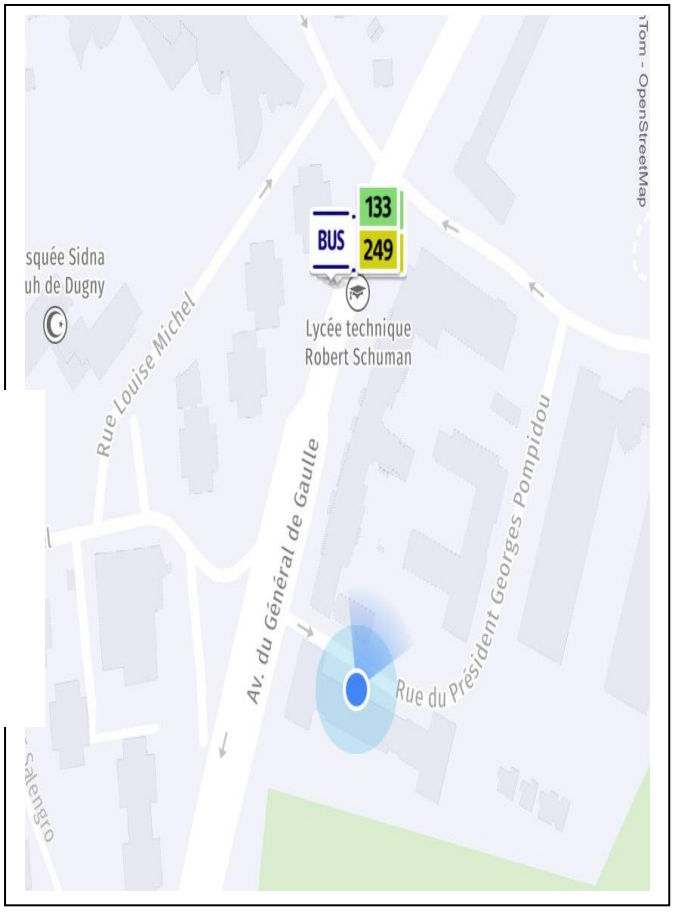

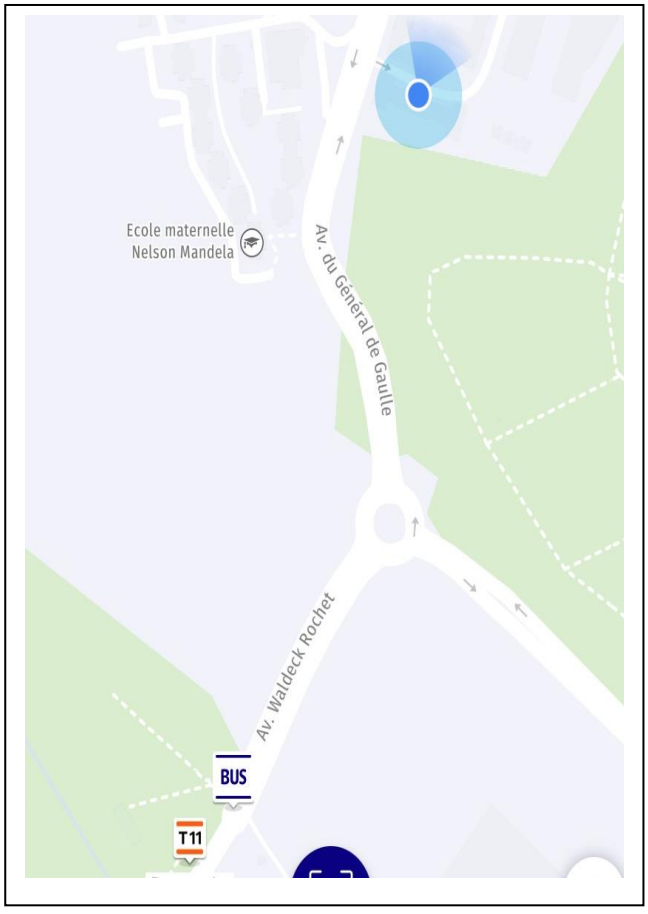

Vers Drancy – Le Bourget

Accès par les transports en commun

RER B

Gare du Bourget

A la Gare du Bourget : bus 133 direction Sarcelles, ou bus 249 si vous venez de La Courneuve (Arrêt Albert Chardavoine)

Bus 133

Bus 249

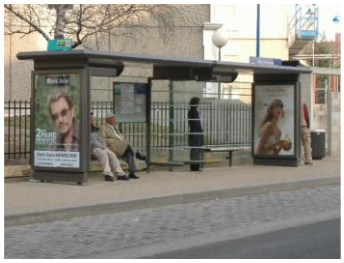

Arrêt Albert Chardavoine

Arrêt Dugny / La Courneuve

T 11

Avec la Société de Transport HEXATRANS ou le PAM 93

Hexatrans

78 avenue de la République
93700 DRANCY

01 48 30 16 54

PAM 93

ZI les Mardelles
26/36 rue Alfred Nobel
93600 AULNAY SOUS BOIS

09 88 99 93 93

Nos horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

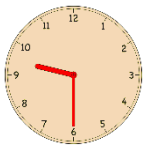 **9 h 30** 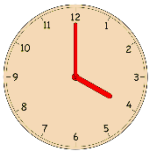 **16 h 00**

Mercredi

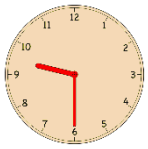 **9 h 30** **13 h 00**

Un samedi par mois

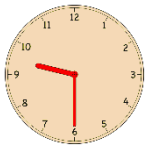 **9 h 30** **13 h 00**

Pour toute information complémentaire relative à votre accueil au CAJ, un accueil téléphonique est à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous diriger vers la personne compétente.

Vous pouvez également confirmer par téléphone votre présence aux différents rendez-vous proposés tout au long de votre accompagnement.

Votre admission dans l'établissement

Pour pouvoir être admis au CAJ, vous devez nous adresser un Dossier Unique de Demande d'Admission (DUDA), accompagné de la notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

I- La procédure

Votre admission se déroulera sur une période de 6 mois environ qui permettra de recueillir votre adhésion au projet proposé par le CAJ.
Cette période comporte 3 étapes : entretien, période d'accueil temporaire et évaluation

II- Votre dossier

Il est conservé dans un lieu fermé à clé.

Vous-même et /ou votre représentant légal
Pouvez avoir accès à ce dossier, selon une
Procédure définie dans le règlement de fonctionnement.

Durée de conservation

Ce dossier sera conservé 20 ans après la date de votre admission.

Confidentialité

L'ensemble du personnel ayant accès au contenu de votre dossier est tenu à une obligation de discrétion professionnelle.

Votre dossier est composé de plusieurs éléments :

1. Le dossier de votre admission

- Documents transmis par l'établissement antérieur
- Bilans et conventions de vos accueils temporaires au CAJ
- Courriers concernant cette période

2. Le dossier administratif

- Contrat de séjour et projet personnalisé et de parcours
- Pièces administratives

A votre admission nous vous demandons de nous fournir les documents suivants :

Votre notification d'orientation au CAJ délivrée par la MDPH

Le jugement de tutelle ou curatelle

La photocopie de votre Carte Mobilité Inclusion (CMI)

La photocopie de votre attestation Carte Vitale

La photocopie d'une pièce d'identité

- La feuille de renseignements administratifs
- Les différentes autorisations signées
- Une Attestation responsabilité civile

Ainsi que vos éléments médicaux

3. Le dossier de votre accompagnement

- Compte-rendu psychos éducatifs
- Dossier social
- Démarches, courriers

L'accompagnement au Centre d'Accueil de Jour « Cap Avenir »

L'Equipe pluriprofessionnelle est composée de professionnels diplômés (éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, enseignants en pratique sportive adaptée, psychologue), pour vous offrir un accompagnement éducatif et psychologique.

Notre objectif est de vous amener à développer les compétences nécessaires à une vie plus inclusive et autonome.

Parallèlement nous élaborerons votre projet personnalisé et proposerons, en fonction de vos souhaits et besoins, les activités les mieux adaptées à votre situation de handicap.
Vous trouverez en annexe un document, « Comment je construits mon projet personnalisé» qui décrit les différentes étapes d'élaboration de votre projet personnalisé.

Pour en assurer la cohérence et le suivi, l'équipe pluri professionnelle se réunit tous les matins (9h-9h30) et les mercredis après-midi.

I. Les différents modes d'accompagnement

À la suite de la crise sanitaire du COVID 19, nous avons repensé nos modes d'accompagnement et notre fonctionnement. Nous vous offrons la possibilité de bénéficier d'un accompagnement en présentiel et en distanciel. Ce nouveau mode d'intervention permet de renforcer le partenariat entre vous, vos aidants et l'équipe du CAJ.

1. En présentiel

Nous avons adapté notre accompagnement et nous vous proposons un accueil personnalisé de 1 à 4 jours de présence. La répartition de vos activités répond à votre projet personnalisé. Elle est établie sur une semaine et pour une période déterminée.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	ACCUEIL	BRICOLAGE	SPORT	PHOTO			
MIDI							
APRES-MIDI	JARDINAGE	A LA CARTE		BRICOLAGE			

2. En distanciel

L'équipe du CAJ propose chaque jour une activité sur l'application Zoom. Une programmation mensuelle est établie.
Vous avez la possibilité d'y participer lorsque vous n'êtes pas présent au CAJ.

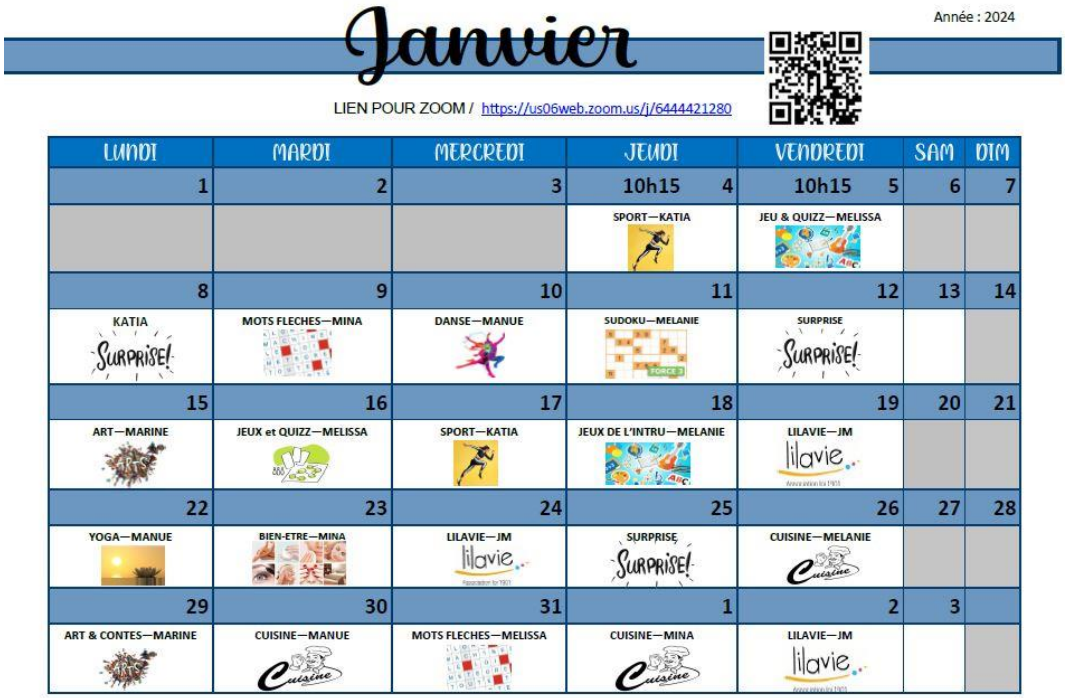

3. Les stages et séjours d'accueil temporaire dans un autre établissement

Dans le cadre de votre projet personnalisé et de parcours, des stages et séjours d'accueil temporaire pourront être effectués dans des établissements de type Foyer de Vie, Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) …

II. L'accompagnement éducatif

✓ Développer et maintenir le lien social

✓ Communiquer, parler, échanger avec les autres

✓ Apprendre à utiliser les outils numériques dans sa vie quotidienne

✓ Apprendre à participer aux actes de la vie quotidienne

✓ Savoir prendre soin de sa santé et de son hygiène de vie

✓ Savoir s'occuper

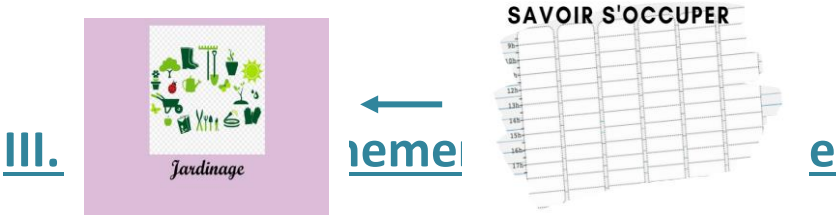

III. [illegible]eme[illegible] e

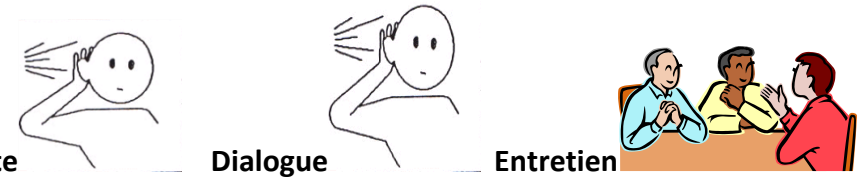

Ecoute **Dialogue** **Entretien**

Le psychologue clinicien peut vous apporter une aide de type thérapeutique. Il peut vous proposer des entretiens individuels ainsi qu'à votre famille.

En cas de besoin, soit à votre demande, soit à la nôtre, d'autres rendez-vous de ce type pourront être organisés.

IV. L'accompagnement social et de suite

Entretien/Rendez-vous

La mission du service d'accompagnement social et de suite est de vous soutenir et de vous accompagner, ainsi que vos aidants, dans toutes les démarches administratives en rapport avec votre situation au cours des différentes étapes de votre accompagnement au Centre d'Accueil de Jour :

- ✓ Pendant la période d'admission
- ✓ Au cours de votre accompagnement et de l'élaboration de votre projet de vie

V. La participation à la vie de l'Etablissement

Votre représentation au Conseil de la Vie Sociale

- ✓ Trois fois par an au minimum, le Conseil de la Vie Sociale se réunit. Vous y serez représenté par des personnes élues parmi les personnes accueillies au CAJ.
- ✓ Cette réunion sera préparée avec l'ensemble de l'équipe éducative.

- ✓ Le Conseil de la Vie sociale est également composé par les parents ou représentants légaux élus, des administrateurs de l'AFDAEIM, des professionnels et des représentants de la municipalité.

VI. La restauration et l'entretien des locaux

Les matières premières nécessaires à la confection des repas sont fournies par notre prestataire API.

Les menus sont élaborés par un groupe de personnes accueillies, et validés par une diététicienne.

Les repas sont entièrement préparés sur place par un cuisinier mis à disposition par la société API.
Deux salles de restauration accueillent les convives (rez-de-chaussée et étage)

L'entretien des locaux

Deux agents de service s'occupent de l'entretien des locaux et de l'organisation du repas (mise de la table, service, vaisselle…).

Un agent d'entretien est chargé des travaux d'entretien des locaux ainsi que des réparations.

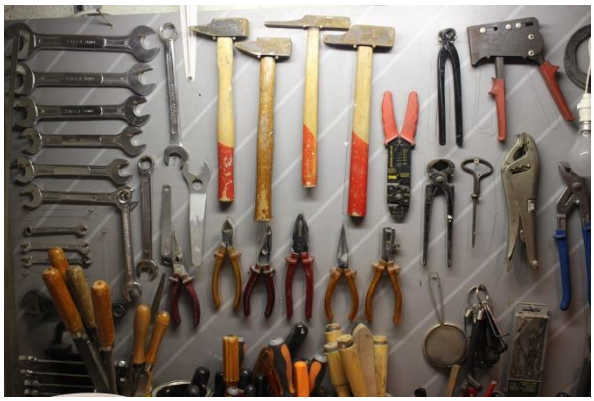

VIII. Les recours possibles

- **Le recours à un médiateur en cas de non-respect de vos droits (loi 2002-2 du 2 janvier 2002)**

En cas de réclamation, de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter la Directrice de l'établissement.
Par ailleurs si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, sur simple demande faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des Personnes Qualifiées de votre département, liste établie conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général.

- **Le recours au numéro national d'appel contre la maltraitance envers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap : 3977.**

Toute personne qui se pense victime ou témoin (proches, professionnels, etc.) de maltraitance, peut joindre la plateforme nationale (ou le centre départemental concerné).

Les assurances souscrites par l'établissement

Un contrat d'assurance « responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels » et un contrat d'assurance « multirisques » (incendie, vol, bris de glace et de machine) sont souscrits auprès de Gras Savoye, une société Willis Towers Watson Gras Savoye Grand Sud-Ouest- 6, rue Brindejonc de Moulinais CS 45222 31079 TOULOUSE CEDEX 5

Mot de la fin

Ce document a été validé tout au long de sa réalisation par les personnes accueillies y ayant participé ainsi que par le Conseil de la Vie Sociale lors de sa réunion du 14 mai 2022.
Si vous rencontrez des difficultés pour lire et comprendre ce document, n'hésitez pas à demander de l'aide au personnel du Centre d'Accueil de Jour.